



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/090**

OBJET : Acquisition sur la
commune de HABSHEIM –
CK118AD

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

Mulhouse Alsace Agglomération, par un courrier du 10 février 2025, a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition des terres agricoles situés sur le ban de la commune d'Habsheim au niveau de la rue de la Rampe. Les parcelles sont cadastrées section 29 numéros 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 et section 30 numéros 119, 120 et 121 d'une surface totale de 3 ha 55 ares 93 ca.

Ces parcelles sont en zone AUb du PLU d'Habsheim approuvé en 2018 et modifié le 22 janvier 2022 et ce secteur fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation spécifique. Cette demande d'acquisition fait suite à une réflexion de la M2A sur les extensions des zones d'activités économiques.

Une délibération du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace du 10 décembre a donné un avis de principe favorable pour l'acquisition des parcelles du projet et un accord financier pour l'acquisition des parcelles appartenant à la commune d'Habsheim, à savoir les parcelles section 29 numéros 54, 56, 57 et 58.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/090**

OBJET : Acquisition sur la
commune de HABSHEIM –
CK118AD

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Pour mémoire, l'estimation des Domaines était de 2.300, - € l'are.

Un accord financier a été trouvé avec 3 propriétaires.

DELIBERATION N° 2026/090 CK118AD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de
l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 décembre 2025,
donnant un accord de principe favorable au le projet d'extension de la
zone d'activité du Ram'Parc ;

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à
l'unanimité, de donner un accord financier pour
l'acquisition, à HABSHEIM, des parcelles cadastrées section
29 numéros 51 et 53 et des parcelles section 30 numéros 119,
120 et 121 d'une superficie de 2 ha 20 a 66 ca au prix de
2.300, - € l'are, soit CINQ-CENT SEPT MILLE CINQ-CENT
DIX-HUIT EUROS (507.518, - €).**